

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE »

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Pavilly, et de son budget annexe « Résidence Autonomie. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 mars 2021. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux occupants de la résidence autonomie « Georges de Beaufort ».

I. LE BUDGET D'EXPLOITATION

A) Généralités

Le budget d'exploitation permet à la Résidence autonomie « Georges de Beaufort » d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la gestion de la résidence autonomie pour personnes âgées autonomes « Georges de Beaufort »
- * les actions de prévention de la perte d'autonomie

En 2021, les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à la somme de **341 301,00 euros**,

B) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la résidence autonomie « Georges de Beaufort » sont constituées par l'entretien des bâtiments, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et le paiement des loyers au propriétaire de la résidence autonomie (Logéal Immobilière).

Les principales dépenses du budget d'exploitation de la résidence sont retracées dans le tableau ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
606 – Achats non stockés de matières et fournitures	49 573.41 €	47 650.00 €
6112 – Prestations à caractère médico-social	23 000.00 €	27 000.00 €
626 – Frais postaux et de télécommunication	1 300.00 €	1 350.00 €
TOTAL GROUPE 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	73 873.41 €	76 000.00 €
621 – Personnel extérieur à l'établissement	54 500.00 €	55 500.00 €
622 – Rémunérations d'intermédiaires	250.00 €	100.00 €
TOTAL GROUPE 2 – Dépenses afférentes au personnel	54 750.00 €	55 600.00 €
6132 – Locations immobilières	154 500.00 €	155 300.00 €
6135 – Locations mobilières	825.00 €	750.00 €
6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers	8 000.59 €	31 000.00 €
616 – Primes assurances	950.00 €	950.00 €
618 – Divers	150.00 €	150.00 €
623 – Information - publications	200.00 €	200.00 €
635 – Autres impôts	100.00 €	100.00 €
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	600.00 €	400.20 €
671 – Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200.00 €	100.00 €
6811 – Dotation aux amortissements	0.00 €	2 050.00 €
TOTAL GROUPE 3 – Dépenses afférentes à la structure	165 525.59 €	191 000.20 €
TOTAL GÉNÉRAL DES GROUPES 1+2+3	294 149.00 €	322 600.20 €
D 002 – Déficit de la section d'exploitation reporté	0.00 €	18 700.80 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	294 149.00 €	341 301.00 €

- Les dépenses du Groupe I afférentes à l'exploitation courante de la résidence autonomie représentent **23.56%** du total général des dépenses des groupes 1 à 3. Au sein du Groupe I, 53.94% des dépenses sont constituées par les consommations en énergie électrique et en eau de la résidence, 27.63% par les frais d'action de prévention de la perte d'autonomie, et 9.34% par les dépenses de téléassistance « Présence Verte ».

- Les dépenses du Groupe II afférentes au personnel représentent **17.23 %** du total général des dépenses des groupes 1 à 3, de la résidence.

- Les dépenses du Groupe III afférentes à la structure représentent **59.20%** du total général des dépenses des groupes 1 à 3, dont 81.31% sont constituées par le paiement des loyers de la résidence au propriétaire bailleur, Logéal Immobilière, et 16.23% par les dépenses d'entretien des logements de la résidence.

- A noter que le budget annexe de la résidence autonomie ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement.

- Déficit de la section d'exploitation de l'année 2020 repris au budget annexe 2021.

-A noter que le budget annexe de la résidence autonomie ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement.

C) Les produits d'exploitation

Pour notre résidence autonomie, les recettes d'exploitation correspondent, principalement, aux loyers perçus auprès des locataires de la résidence autonomie « Georges de Beaurepaire ».

Les principaux produits d'exploitation de la Résidence sont retracés dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
734 - Produits à la charge de l'utilisateur	255 600.00 €	250 000.00 €
738 - Produits à la charge d'autres financeurs	5 200.79 €	5 500.00 €
TOTAL GROUPE 1 - Produits de la tarification	260 800.79 €	255 500.00 €
74 - Subventions d'exploitation et participations	22 000.00 €	85 801.00 €
TOTAL GROUPE 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	22 000.00 €	85 801.00 €
TOTAL GROUPE 3 - Produits financiers et non encaissables	0.00 €	0.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES GROUPES 1+2+3	282 800.79 €	341 301.00 €
Excédent de la section d'exploitation reporté	11 348.21 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	294 149.00 €	341 301.00 €

- Les produits de la tarification du Groupe I représentent **74.86%** du total général des recettes des groupes 1 à 3 de la résidence autonomie, et parmi ces produits, 97.84% sont constitués par les loyers perçus auprès des locataires de la résidence autonomie « Georges de Beaurepaire », le reste des produits du Groupe I soit 2.16% correspond au montant du remboursement à la Résidence, par les locataires, des frais d'abonnement à la télésurveillance.

-Les subventions d'exploitation et participations du Groupe II représentent **25.14%** du total général des recettes des groupes 1 à 3 de la résidence autonomie, et parmi ces subventions, 74.36% correspondent au montant de la subvention d'équilibre versée par le budget du C.C.A.S., le reste soit 25.64%, est constitué du forfait autonomie, versé par le Département.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Contrairement à la section d'exploitation, qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du budget annexe « Résidence autonomie » à moyen ou long terme.

En 2021, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **29 840.00 euros**,

B) Les emplois d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 854.77 €	7 000.00 €
20+21 - Immobilisations incorporelles et corporelles	23 500.00 €	22 840.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	30 354.77 €	29 840.00 €

Les principaux investissements nouveaux de l'année 2021 inscrits aux chapitres 20 et 21 sont les suivants :

- * agencements, aménagements pour la résidence : 2 250.00 €
- * acquisitions de biens mobiliers, d'équipements et de matériels : 17 400.00 €
- * achat logiciel : 3 190.00 €

En complément de ces dépenses, les crédits inscrits au chapitre 16 sont destinés à financer le remboursement des cautions aux locataires quittant la résidence.

C) Les ressources d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2020	BP 2021
10682 - Affectation réserves investissement	0.00 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €	2 000.56 €
28 - Dotation aux amortissements	0.00 €	2 050.00 €
Total des ressources d'investissement	1 500.00 €	4 050.56 €
R 001 - Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	28 854.77 €	25 789.44 €
TOTAL GÉNÉRAL	30 354.77 €	29 840.00 €

Les principales recettes d'investissement prévues en 2020 sont les suivantes :

- * Affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 ramené à zéro pour 2020, compte-tenu que le résultat d'investissement 2019 est excédentaire et ne nécessite plus une affectation de recettes provenant du budget principal du C.C.A.S.
- * Emprunts et dettes assimilées : encaissement des cautions des locataires entrant à la résidence pour personnes âgées « Georges de Beaurepaire ».

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – RÉCAPITULATION

A) Récapitulation des produits et charges d'exploitation 2021 :

Les recettes et dépenses d'exploitation s'élèvent à **341 301.00 €**, réparties comme suit :

	CHARGES	PRODUITS
Résultat 2020 reporté	18 700.80 €	0.00 €
Crédits nouveaux 2021	322 600.20 €	341 301.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	341 301.00 €	341 301.00 €

B) Récapitulation des ressources et emplois d'investissement 2021 :

Les emplois et ressources d'investissement s'élèvent à **29 840.00 €**, réparties comme suit :

	EMPLOIS	RESSOURCES
Résultat 2020 reporté	0.00 €	25 789.44 €
Crédits 2020 reportés (restes à réaliser)	0.00 €	0.00 €
Crédits nouveaux 2021	29 840.00 €	4 050.56 €
TOTAL INVESTISSEMENT	29 840.00 €	29 840.00 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Rappel valeurs BP 2020	Valeurs BP 2021
Dépenses d'exploitation du Groupe I / population	11.508 € / Hab	11.83 € / Hab
Dépenses de personnel du Groupe II / population	8.52 € / Hab	8.66 € / Hab
Dépenses afférentes à la résidence du Groupe III / population	25.78 € / Hab	29.74 € / Hab
Produits de la tarification du Groupe I / population	40.62 € / Hab	39.79 € / Hab
Autres produits de l'exploitation du Groupe II / population	3.42 € / Hab	13.36 € / Hab
Dépenses d'équipement / population	3.66 € / Hab	3.55 € / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab

*Nombre d'habitants retenu pour les ratios 2020 et 2021 : 6 421 Hab

V. ETAT DE LA DETTE DU BUDGET ANNEXE

Sans objet, l'encours de la dette de la résidence autonomie étant inexistant.

VI. LES EFFECTIFS DU BUDGET ANNEXE

Sans objet, le budget annexe remboursant le C.C.A.S. de la mise à disposition de son personnel, à la résidence autonomie, ce qui ne nécessite pas de créer des emplois budgétaires.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 13 Avril 2021

Le Président
François TIERCE

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2021

Application agréée E-legalite.com

71_AN-076-267600435-20210413-CCAS_28_202

Code de la commune	Nom de la commune	Code de la commune	Nom de la commune
01001	Abbeville	01002	Abbeville
01003	Abbeville	01004	Abbeville
01005	Abbeville	01006	Abbeville
01007	Abbeville	01008	Abbeville
01009	Abbeville	01010	Abbeville
01011	Abbeville	01012	Abbeville
01013	Abbeville	01014	Abbeville
01015	Abbeville	01016	Abbeville
01017	Abbeville	01018	Abbeville
01019	Abbeville	01020	Abbeville
01021	Abbeville	01022	Abbeville
01023	Abbeville	01024	Abbeville
01025	Abbeville	01026	Abbeville
01027	Abbeville	01028	Abbeville
01029	Abbeville	01030	Abbeville
01031	Abbeville	01032	Abbeville
01033	Abbeville	01034	Abbeville
01035	Abbeville	01036	Abbeville
01037	Abbeville	01038	Abbeville
01039	Abbeville	01040	Abbeville
01041	Abbeville	01042	Abbeville
01043	Abbeville	01044	Abbeville
01045	Abbeville	01046	Abbeville
01047	Abbeville	01048	Abbeville
01049	Abbeville	01050	Abbeville

REÇU EN PREFECTURE
 le 28/04/2021
 Application agréée E-legalite.com